

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme EUSEBE donne pouvoir à Mme FOURSANE

M.GOURY donne pouvoir à M.LACHAS

M.DAOUDI donne pouvoir à M.LANTERI

M.LE CUNFF donne pouvoir à Mme DISANT

M.MIGALE donne pouvoir à M.BOULTAME

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M.ROLLET a rejoint la séance à 20h09, pendant le discours d'introduction du Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220928-1-1-09-2022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Monsieur Michel ROUZIOU est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.1/09/2022

NOMENCLATURE ACTES :

8.1 Enseignement

OBJET : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE VAUREAL (PEDT) – 2022/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Marie-Pierre FAUQUEUR, adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la réussite éducative,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'article D.521-12 du code de l'éducation relatif à l'aménagement du temps scolaire,

VU la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative aux objectifs et aux modalités d'élaboration du projet éducatif territorial,

CONSIDERANT que le projet éducatif territorial (PEDT) adopté par la ville de Vauréal en 2018, pour trois ans, est arrivé à son terme,

CONSIDERANT que la ville de Vauréal souhaite renouveler ce PEDT qui décrit et définit l'articulation entre les différents acteurs du territoire intervenant auprès du public enfance pour offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VALIDER, pour la période 2022-2025, le PEDT dont les orientations stratégiques et les objectifs éducatifs sont les suivants :

Axe 1 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DE VAURÉAL

- 1.1 Accompagner les enfants et les familles dans la scolarité et la prévention des difficultés éducatives
- 1.2 Favoriser le vivre-ensemble, l'entraide et la solidarité
- 1.3 Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap ou aux besoins particuliers

Axe 2 : RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉDUCATIVES AU SEIN DE L'ÉCOLE ET AVEC LES FAMILLES

- 2.1 Soutenir les coordinations entre acteurs éducatifs et relancer une dynamique de projets communs
- 2.2 Développer l'information et la communication auprès des familles sur l'action des équipes périscolaires
- 2.3 Lutter contre la fracture numérique

Axe 3 : DÉVELOPPER L'ACCÈS DES ENFANTS À L'OFFRE ÉDUCATIVE LOCALE

- 3.1 Renforcer les partenariats entre l'offre culturelle et sportive et les acteurs éducatifs
- 3.2 Lutter contre la sédentarité et développer la pratique sportive

ARTICLE 2 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**

Date exécutoire : 03 OCT. 2022
.....

Date de notification : 
.....

Date de mise en ligne 03 OCT. 2022
.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.